



L'association Festi'Saint-Véran, association d'animation du village, recherche son animateur.

## EMPLOI DE REFERENCE

Animation touristique saisonnière et hors saison

## PÉRIODES D'EMPLOI

Contrat à durée déterminée à mi-temps sur 1 an, rénuméré au SMIC mensuel.

Date de prise de poste : 1er juin 2022.

Mi-temps lissé sur l'année civile, 800 heures par an, comme suit :

- Environ 24 heures par semaine de présence effective en période estivale, soit environ 192 heures sur 8 semaines.
- Environ 20 heures par semaine de présence effective en période d'hiver, soit environ 280 heures sur 14 semaines.
- Le reliquat, soit en moyenne 12h30 par semaine, étant consacré sur le reste de l'année aux tâches détaillées plus loin.
  
- Possibilité de quelques heures en plus si intéressé(e), hors vacances scolaires, de 11h30 à 13 heures, lundi, mardi, jeudi et vendredi, accompagnement des enfants à la cantine scolaire.(convention spécifique avec la cantine scolaire). Repas pris en charge.

Le contrat s'adaptera à l'évolution de la crise actuelle.

## POSTE LOGE

Non

## POSTE NOURRI

Non

## PROFIL

Créativité, aisance relationnelle, sens de l'organisation, rigueur, autonomie, disponibilité.  
Bonne maîtrise de l'outil informatique.

## MISSIONS PRINCIPALES

- Programmation, (en collaboration avec le bureau de l'association) animation, et gestion de la logistique des événements, sur les périodes de vacances scolaires et hors vacances scolaires pour les résidents permanents.

- Accueil et présentation du programme de la semaine aux pots d'accueil
- Gestion des supports de communication (réalisation des affiches) et affichage
- Encaissement des participations financières du public aux animations (spectacles, ateliers, concerts...)
- Gestion du matériel, suivi des stocks
- Communication et coordination avec l'Office du Tourisme et la presse
- Recherche, et élaboration des dossiers de demande de subvention
- Gestion des adhérents, appels à cotisation.

## CONTRAINTES

Disponibilité absolue en période de vacances scolaires

Véhicule et permis B

## DEPOT DES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2022.

Un CV et une lettre de motivation manuscrite sont à transmettre soit par mail (festi@saintveran.com), soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Festi'Saint-Véran  
Mairie de Saint-Véran  
1, place de l'église  
05350 SAINT VERAN

Les entretiens se dérouleront courant mai pour une prise de poste au 1er juin 2022.

Contact téléphonique : Annick DANIELS 06 58 97 14 04